Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

N° 062/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT €
Proposition et répartition des honoraires pour l'étude paysagère de la place de la mairie (en partie et de ses abords)	05 mars 2025	SAS AZCA JARDIN ET PAYSAGE	47600	5 280 € TTC
Proposition et répartition des honoraires pour mission de MOE de création d'une cour Oasis à l'école Jean Rostand (VRD/Espaces verts)	31 mars 2025	BE AC2i et SAS AZCA JARDIN ET PAYSAGE	47000 47600	23 700 € TTC
Prestation de services d'entretien d'espaces verts communaux (avril et mai)	31 mars 2025	AGIR VAL D'ALBRET	47600	15 128 € *(Non redevable TVA)*
Mission topographique à l'école Jean Rostand dans le cadre du projet d'aménagement de la cour	30 avril 2025	PANGEO CONSEIL	47600	3 240 € TTC
Tarifs des animations du Château-Musée Henri IV Saison estivale 2025	13 mai 2025	Château-Musée Henri IV	47600	Cf. décision
Tarifs de vente de la boutique du musée	13 mai 2025	Château-Musée Henri IV	47600	Cf décision
Acceptation de don manuel d'œuvre d'art par Mme Brigitte MASSOULES	13 mai 2025	Commune de Nérac	47600	Cf décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État